



Eos credirec - recouvrement crédit fait à l'étranger

Par **akinakai**, le **07/10/2016** à **15:30**

Bonjour, rn rn j'ai reçu il y a quelques mois des courriers en écopli de Eos Crédirec pour un recouvrement d'un crédit fait il y a 7 ans en Belgique. rn Le crédit dont on me parle ne correspond à rien, ni au niveau de la date que du montant réclamé. J'ai bien un crédit impayé fait en Belgique il y a 6 ans, c'est peut être celui ci qui m'est réclamé (même si rien ne correspond mais bon). rn J'ai laissé courir les courriers car j'ai lu qu'après 5 ans il y avait forclusion. rn Aujourd'hui, coup de téléphone, je ne reconnais pas le crédit dont on me parle puisque ca ne correspond pas. Je demande à la personne si il y a un titre exécutoire et la personne me répond que comme c'est un crédit fait au Benelux, il n'y a pas besoin de titre exécutoire. rn La personne me dit aussi qu'elle a envoyé un recommandé (que je n'ai jamais reçu) et qu'elle a mon adresse en se renseignant auprès de l'ancien travail de mon mari. A t'elle le droit de contacter une société privée pour avoir les coordonnées d'un ancien employé ? rn Comme je n'ai pas reçu le recommandé, je lui ai demandé de me le renvoyer et que je verrai ce qu'il en est puisque je ne reconnais pas ce crédit. rn La personne était assez virulente quand je lui ai dis que je n'avais pas fait ce crédit il y a 7 ans. rn Est ce que c'est vrai qu'il ne faut pas de titre exécutoire pour un crédit fait en Belgique ? rn Le délais de forclusion est il bien de 5 ans même si c'est ce n'est pas un crédit français ? rn Que me conseillez vous de faire et de répondre à Eos ? rn rn Merci d'avance pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le **07/10/2016** à **15:36**

Bonjour, rn rn Vous êtes victime d'une officine de recouvrement. Lisez le dossier placé en en-tête de ce forum. Je serai surpris que les lois belges soient différentes des lois françaises.